

# EXECUTIVE ÉVOLUTION®

Un contrat sur mesure  
pour optimiser votre capital

ASSURANCE VIE



CRÉDIT FONCIER

[creditfoncier.fr](http://creditfoncier.fr)

## NOTRE SOLUTION

- › Des supports d'investissement diversifiés
- › Des outils indispensables pour piloter votre contrat
- › Un cadre fiscal avantageux



# La solution pour optimiser votre épargne

Vous souhaitez faire fructifier votre capital, préparer votre retraite ou transmettre votre patrimoine en bénéficiant d'une fiscalité favorable ?

Le Crédit Foncier vous accompagne dans la réalisation de votre projet patrimonial.

En associant les marchés financiers et immobiliers, **le contrat d'assurance vie multisupports Executive Évolution®** vous permet de sécuriser ou d'optimiser la performance de vos supports d'investissement pour valoriser votre capital sur le long terme.

Parlez-en avec votre Conseiller Crédit Foncier !

# UN CONTRAT DYNAMIQUE POUR VOTRE ÉPA

## UN FONCTIONNEMENT SOUPLE

- Pour bénéficier de tous les avantages d'Executive Évolution, il vous suffit d'effectuer un versement initial de 1 500 € sur votre contrat d'assurance vie.

Votre épargne, que vous laissez fructifier aussi longtemps que vous le souhaitez, est disponible à tout moment. Ainsi, en fonction de l'évolution de votre situation, vous pouvez :

- Réaliser des versements libres au sein d'une large sélection de supports financiers, à raison d'un minimum de 1 500 € par versement et 500 € par support.
  - Effectuer des versements programmés à partir de 100 € par mois ou 150 € par trimestre.
  - Modifier la composition de votre contrat quand vous le souhaitez. L'arbitrage minimum s'élève à 1 500 €.
  - Opter pour le versement d'un capital ou d'une rente viagère réversible à la sortie du contrat.
  - Réaliser des rachats (retraits) partiels ponctuels (minimum 750 €) ou programmés à partir de 300 € par mois.
- En cas de besoin temporaire de liquidités, vous pouvez bénéficier d'une avance remboursable<sup>(1)</sup> afin de ne pas interrompre la valorisation de votre contrat d'assurance vie. Elle peut représenter jusqu'à 60 % de l'épargne constituée sur votre contrat Executive Évolution.

- Vous pouvez accéder à un suivi régulier de la valeur liquidative de vos supports d'investissement : en cas de hausse ou de baisse, vous êtes prévenu par e-mail et/ou sms.

## DES MODES DE GESTION VARIÉS

- Selon votre projet et votre situation, vous choisissez le (ou les) mode(s) de gestion qui vous correspond(ent) le mieux :
- **Gestion automatisée** : vous construisez un contrat d'assurance vie sur mesure grâce aux options de gestion automatisées : progression, long cours, amplitude-confort, corridor et corindex.
- **Gestion à horizon** : grâce à l'option long cours, vous bénéficiez d'une gestion optimisée en fonction de l'horizon de placement que vous envisagez.
- **Gestion libre** : vous composez vous-même votre contrat et effectuez votre choix parmi une large sélection de supports d'investissement. Vous accédez en outre à une sélection unique des meilleurs supports immobiliers (OPCVM, Fonds de Fonds, SCPI).

(1) Taux selon règlement général des avances en vigueur à la date de la demande.



## UNE FISCALITÉ AVANTAGEUSE EN CAS DE RACHAT

- En cas de rachat (retrait) partiel ou total, la fiscalité sur les intérêts et plus-values capitalisés d'Executive Évolution est dégressive dans le temps.

Fiscalité en cas de rachat <sup>(1)</sup>		
	Impôt	Prélèvements sociaux <sup>(3)</sup>
<b>De 0 à 4 ans</b>	Au choix du souscripteur : PFL <sup>(2)</sup> de 35 % ou Impôt sur le Revenu.	12,3 %
<b>De 4 à 8 ans</b>	Au choix du souscripteur : PFL <sup>(2)</sup> de 15 % ou Impôt sur le Revenu.	
<b>Au-delà de 8 ans</b>	Au choix du souscripteur : PFL <sup>(2)</sup> de 7,5 % ou Impôt sur le Revenu avec un abattement annuel de 4 600 € pour une personne seule ou 9 200 € pour un couple marié.	

- Vous optimisez donc vos avantages fiscaux en privilégiant les rachats partiels ou totaux après 8 ans.

## UN CADRE DE TRANSMISSION PRIVILÉGIÉ

- En cas de décès de l'assuré, les versements majorés des produits<sup>(1)</sup> sont transmis à un (ou plusieurs) bénéficiaire(s) nommément désigné(s). Votre choix peut évoluer dans le temps.
- L'investissement au sein d'un contrat d'assurance vie demeure la solution la plus attractive pour organiser la transmission de son patrimoine.

	Versements effectués avant le 70 <sup>ème</sup> anniversaire de l'assuré	Versements effectués après le 70 <sup>ème</sup> anniversaire de l'assuré
<b>Fiscalité en cas de décès de l'assuré</b>	Après un abattement de 152 500 € par bénéficiaire, le capital transmis est taxé à un taux forfaitaire de 20 % ou 25 % selon son montant <sup>(4)</sup> (article 777 I du CGI).	Exonération dans la limite de 30 500 € de primes versées (tous contrats d'assurance vie confondus) et exonération totale des produits générés (intérêts et plus-values). Au-delà, taxation aux droits de mutation selon le degré de parenté entre le bénéficiaire et l'assuré.
	Les intérêts et les plus-values constatés à la connaissance du décès de l'assuré sont soumis aux prélèvements sociaux (12,3 %) s'ils n'ont pas déjà été soumis à ces prélèvements en cours de contrat <sup>(3)</sup> .	

- Si le bénéficiaire désigné est le conjoint survivant ou le partenaire pacsé du souscripteur défunt, les capitaux décès seront transmis hors fiscalité à ce dernier (Loi TEPA du 21/08/07), mais les prélèvements sociaux restent applicables.

(1) Conditions en vigueur au 01/01/2011. (2) Prélèvement Forfaitaire Libérateur. (3) Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, les produits des fonds en euros des contrats multisupports sont soumis annuellement aux prélèvements sociaux lors de leur inscription en compte. (4) A titre d'exemple, pour 2011, le capital est taxé au taux forfaitaire de 20 % jusqu'à 902 838 € de capital transmis (après abattement de 152 500 € par bénéficiaire). Au-delà de 902 838 € (après abattement de 152 500 € par bénéficiaire), le taux forfaitaire appliqué est de 25 %.

# EXECUTIVE ÉVOLUTION

## LA DIVERSIFICATION DE VOTRE PATRIMOINE

- Un large choix de supports d'investissement sur les marchés financiers et immobiliers.

## DE NOMBREUSES OPTIONS DE GESTION

- Le pilotage de votre contrat d'assurance vie selon vos objectifs : gestion automatisée, à horizon et libre.

## UN ACCÈS INNOVANT À L'ÉPARGNE IMMOBILIÈRE

- Une gamme de supports immobiliers disponibles sur le marché (OPCVM, Fonds de Fonds, SCPI).

## LA DISPONIBILITÉ TOTALE DE VOTRE ÉPARGNE

- L'occasion de réaliser des rachats partiels ou totaux quand vous le souhaitez.

## UN FONCTIONNEMENT SOUPLE

- La liberté d'effectuer des versements libres ou programmés, quand bon vous semble.
- La possibilité de bénéficier d'une avance remboursable qui peut représenter jusqu'à 60% de l'épargne constituée, en cas de besoin temporaire de liquidités.
- Une prestation d'alerte par sms et/ou par e-mail pour être informé de la valeur liquidative de vos supports d'investissement.

## UNE FISCALITÉ AVANTAGEUSE

- En cas de rachat et en matière successorale, vous bénéficiez du cadre fiscal privilégié de l'assurance vie.

La valeur des supports en unités de compte peut varier à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers. Le risque lié aux fluctuations favorables ou défavorables est supporté par le souscripteur seul (voir Proposition de contrat d'Assurance valant note d'information du contrat).

Pour toute information complémentaire portant notamment sur les frais, vous pouvez également vous reporter à l'encadré de la Proposition d'Assurance d'Executive Évolution disponible auprès de votre Conseiller Crédit Foncier.

# LES + DU CRÉDIT FONCIER

Pour vous faire bénéficier de notre savoir-faire en matière de placements et d'investissement patrimonial

- › Identifier vos besoins et déterminer vos objectifs
- › Définir, ensemble, la stratégie patrimoniale qui vous correspond le mieux
- › Vous apporter des solutions personnalisées
- › Envisager régulièrement de nouvelles perspectives de développement de votre épargne

Votre agence :




**CRÉDIT FONCIER**

**creditfoncier.fr**

Crédit Foncier de France – S.A. au capital de 903 917 969,50€ – 542 029 848 RCS Paris – Siège social : 19, rue des Capucines – 75001 Paris – Bureaux et correspondance : 4, quai de Bercy – 94224 Charenton Cedex. Intermédiaire d'assurance – Immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 023 327.

Executive Évolution est un contrat individuel d'assurance sur la vie à capital variable, libellé en euros et en unités de compte, assuré par La Mondiale Partenaire, Membre du Groupe AG2R La Mondiale. Entreprise régie par le Code des assurances - S.A. au capital de 73 413 150 € - RCS Paris B 313 689 713 104-110, boulevard Haussmann - 75379 Paris Cedex 08.